

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GO AND GROW FARM SOLUTIONS B.V.

Décembre 2020



1. **DÉFINITIONS ET CHAMP** : Les termes commençant par une majuscule utilisés dans ces conditions générales de vente de services et de biens (« **Conditions générales** ») ont le sens suivant :

Accord	l'accord pour la fourniture de Services et la vente de Biens entrant en vigueur conformément à la clause 3 (c) de ces Conditions générales, et qui inclut les conditions générales énoncées ci-dessous.
Acheteur	l'acheteur de Services de Go&Grow Farm Solutions B.V. et/ou l'acheteur de Biens de Go&Grow Farm Solutions B.V.
Date de livraison	date(s) de livraison spécifiée(s) à l'Accord.
Lieu de livraison	lieu(x) de livraison spécifié(s) à l'Accord.
Go&Grow Farm Solutions B.V.	l'entité Go&Grow Farm Solutions B.V., avec son siège social et principal établissement à Barendrecht, inscrite au Registre commercial de la Chambre de commerce sous le numéro de fichier 80587534.
Commande	le bon de commande soumis par l'Acheteur à Go&Grow Farm Solutions B.V. sous forme écrite.
Offres	Toutes les offres sont non-contraignantes, sauf indication contraire expresse.
Partie	Go&Grow Farm Solutions B.V. ou l'Acheteur.
Parties	à la fois Go&Grow Farm Solutions B.V. et l'Acheteur.
Prix	prix, frais, compensation et conditions de dépenses.
Services	les services fournis par Go&Grow Farm Solutions B.V. consistant entre autres en la fourniture de conseils techniques, mécaniques, stratégiques et commerciaux pour la cultivation de fruits et légumes, y compris les Livrables.
Livrables	livrables de toute nature, tangibles ou intangibles, fournis par Go&Grow Farm Solutions B.V. à l'Acheteur en lien avec les Services ou dans le cadre de ceux-ci.
Biens	les biens vendus par Go&Grow Farm Solutions B.V. à l'Acheteur.



2. **APPLICABILITÉ** : Ces Conditions générales s'appliquent à toutes les Offres, ventes et livraisons de Services et/ou Biens par Go&Grow Farm Solutions B.V. Go&Grow Farm Solutions B.V. rejette explicitement toutes les autres conditions générales soumises par l'Acheteur.



3. **COMMANDE** :
- (a) L'Acheteur devra soumettre une Commande pour les Services et/ou les Biens.
 - (b) Chaque Commande ne sera considérée comme acceptée par Go&Grow Farm Solutions B.V. qu'après confirmation écrite par courriel par Go&Grow Farm Solutions B.V.
 - (c) Après acceptation de la Commande par Go&Grow Farm Solutions B.V., l'Accord entrera en vigueur.
 - (d) Go&Grow Farm Solutions B.V. n'opère pas de politique de vente ou de retour. Go&Grow Farm Solutions B.V. peut annuler toute Commande (ou partie de Commande) si la fabrication est empêchée ou substantiellement retardée pour toute raison.



4. **EXÉCUTION DES SERVICES** : Go&Grow Farm Solutions B.V. fera tout son possible pour remplir ses obligations en vertu de l'Accord. Go&Grow Farm Solutions B.V. ne saurait accepter de responsabilité pour l'obtention de tout résultat en lien avec l'Accord.



5. **FOURNITURE, PROPRIÉTÉ ET RISQUE DE PERTE DE BIENS ET DE LIVRABLES** :
- (a) Sauf accord de la part de Go&Grow Farm Solutions B.V. par écrit, Go&Grow Farm Solutions B.V. fournira les Biens et les Livrables conformément aux conditions de livraison Départ usine, telles qu'interprétées par les INCOTERMS 2020 de la CCI
 - (b) Le risque de perte ou de dommage passera à l'Acheteur lors de la réalisation de la livraison conformément aux conditions de livraison Départ usine.
 - (c) Go&Grow Farm Solutions B.V. conservera la propriété des Biens et des Livrables jusqu'au paiement complet par l'Acheteur de tous les montants facturés et dus à Go&Grow Farm Solutions B.V.
 - (d) Sauf indication contraire expresse à l'Accord, la Date de livraison est estimative. Go&Grow Farm Solutions B.V. ne sera en aucun cas responsable de tout retard de livraison. Le retard de livraison de tout Service et de tout Bien ne dégage pas l'Acheteur de ses obligations d'accepter leur livraison.
 - (e) Si l'Acheteur n'accepte pas la livraison d'une commande à la Date de livraison, Go&Grow Farm Solutions B.V. peut à sa discrétion absolue, choisir de stocker les Biens jusqu'à ce que la Livraison ait lieu ou vendre les Biens à un tiers. Si Go&Grow Farm Solutions B.V. choisit de stocker les Biens, Go&Grow Farm Solutions B.V. peut alors facturer à l'Acheteur tous les coûts et dépenses liés au stockage et au transport, y compris l'assurance.



6. **CHANGEMENTS** : Go&Grow Farm Solutions B.V. se réserve le droit d'altérer, modifier ou reconcevoir ses Biens et Livrables, y compris son emballage, sans obligation de remplacer les livraisons préalables à l'Acheteur. Dans tous les cas, Go&Grow Farm Solutions B.V. devra consulter l'Acheteur avant d'effectuer un tel changement.



7. **PRIX ET PAIEMENT** :
- (a) Le Prix et les devises sont énoncés dans la confirmation de Go&Grow Farm Solutions B.V. et n'incluent pas la taxe sur les ventes, la taxe sur la valeur ajoutée ou toute taxe équivalente applicable (« TVA »), et seront facturés et payés par l'Acheteur conformément aux conditions de livraison convenues telles que stipulées à la clause 5 (a).
 - (b) L'Acheteur paiera la facture des Biens et des Livrables avant la livraison des Biens et des Livrables. Sauf convention contraire à l'Accord, l'Acheteur paiera les factures des Services sous quatorze (14) jours à compter de la réception d'une facture de la part de Go&Grow Farm Solutions B.V., pour le montant total et disponible sur le compte bancaire désigné par Go&Grow Farm Solutions B.V.
 - (c) Si l'Acheteur n'effectue pas de paiement en vertu de l'Accord au plus tard à la date d'échéance, alors, sans limiter tout autre droit ou recours de Go&Grow Farm Solutions B.V., Go&Grow Farm Solutions B.V. aura le droit de suspendre toute livraison future de Services et de Biens jusqu'à ce que le paiement complet soit effectué et l'Acheteur paiera les intérêts sur le montant en souffrance au taux d'intérêt légal à compter de la date d'échéance jusqu'au paiement effectif du montant en souffrance.
 - (d) L'Acheteur effectuera tous les paiements dus en vertu de l'Accord sans aucune déduction par voie de compensation ou créance connexe. Aucun litige entre l'Acheteur et Go&Grow Farm Solutions B.V. concernant la qualité ou toute autre demande soumise par l'Acheteur ne donnera à l'Acheteur le droit de suspendre le paiement ou de compenser tout montant avec toute facture impayée de Go&Grow Farm Solutions B.V.
 - (e) Toute plainte concernant la facture doit être notifiée à Go&Grow Farm Solutions B.V. sous trente (30) jours à compter de la date de la facture. Par la suite, l'Acheteur sera considéré comme ayant approuvé la facture.



8. **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ** :
- (a) Tous les droits de Propriété intellectuelle sur les Services ou Biens sont et restent la propriété de Go&Grow Farm Solutions B.V. et l'Acheteur accepte de ne pas utiliser ou acquérir tout droit au titre d'une telle Propriété intellectuelle de quelque manière que ce soit.
 - (b) Toutes les données ou informations (ensemble : les « **Informations confidentielles** ») obtenues par l'Acheteur resteront la propriété de Go&Grow Farm Solutions B.V.. L'Acheteur préservera la confidentialité et protégera toutes les Informations confidentielles, qui seront utilisées seulement pour la conduite des activités avec Go&Grow Farm Solutions B.V. telles que prévues par cet Accord.
 - (c) L'Acheteur ne divulguera pas d'Informations confidentielles à des tiers.
 - (d) Lors de l'achèvement ou de la résiliation de cet Accord ou sur demande de Go & Grow Farm Solutions B.V., l'Acheteur renverra ou détruira tous les éléments autres que les Biens incorporant de telles Informations confidentielles et notifiera Go&Grow Farm Solutions B.V. par écrit qu'il a effectué une telle action.



9. **FORCE MAJEURE** : aucune des Parties ne sera responsable de tout retard ou de toute non-exécution résultant directement ou indirectement de circonstances ou causes indépendantes de sa volonté, y compris, sans s'y limiter, les incendies, les inondations, les ouragans, les tremblements de terre, d'autres éléments naturels, les épidémies, les guerres, les urgences nationales, le terrorisme, les émeutes, les rébellions, les révolutions, d'autres désordres civils, les actions d'autorités militaires ou les embargos.



10. **INSPECTION ET REFUS** :
- (a) L'Acheteur fournira rapidement une notification écrite à Go&Grow Farm Solutions B.V. de toute violation de l'Accord dont il prend connaissance (ou dont il aurait raisonnablement dû avoir connaissance) et offrira à Go&Grow Farm Solutions B.V. une opportunité raisonnable de remédier à cette violation. À défaut, l'Acheteur ne pourra pas soulever une demande au titre de toute perte pouvant être liée à cette violation.
 - (b) Nonobstant l'article 13(a), toute réclamation relative aux Services ou aux Biens devra être notifiée à Go&Grow Farm Solutions B.V. sous vingt-quatre (24) heures à compter du moment où l'Acheteur prend connaissance d'une telle réclamation mais en aucun cas

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GO AND GROW FARM SOLUTIONS B.V.

Décembre 2020

plus de quatorze (14) jours après la livraison des Services et/ou des Biens à l'Acheteur. Le défaut de notification par l'Acheteur dans le délai énoncé à la phrase précédente constituera une renonciation de la part de l'Acheteur à une telle réclamation.



11. **AUXILIAIRE** : Go&Grow Farm Solutions B.V. a le droit de faire appel à des auxiliaires (« *hulpverleners* »), y compris des sous-traitants indépendants (« *Auxiliaires* »). Si un Auxiliaire fait face à une réclamation extracontractuelle (concernant l'Accord ou à la suite de celui-ci), il est stipulé pour son compte que l'Auxiliaire peut invoquer les dispositions concernant l'exclusion et la limitation de responsabilité énoncées dans ces Conditions générales.



12. **GARANTIE** : les biens de Go&Grow Farm Solutions B.V sont soumis à une garantie du fabricant, la durée de cette garantie se trouvant dans le manuel d'utilisateur.



13. **RESPONSABILITÉ** :
- (a) Go&Grow Farm Solutions B.V. ne sera pas responsable de tout dommage (y compris, mais sans s'y limiter (i) toute perte consécutive ou indirecte ou (ii) perte de profits, revenus, activités, tout dommage aux cultures, toute perte de clientèle et/ou d'épargne anticipée) subie par l'Acheteur en lien avec cet Accord ou à la suite de celui-ci, sauf si ce dommage est causé par une faute intentionnelle (« *opzet* ») ou une négligence grave (« *bewuste roekeloosheid* ») de Go&Grow Farm Solutions B.V.
- (b) Go&Grow Farm Solutions B.V. ne sera pas responsable de toute perte ou tout dommage dans la mesure où la perte ou le dommage a été causé(e) par l'absence de contrôle qualité effectif de l'Acheteur ou l'absence de stockage, d'utilisation ou autrement de manipulation des Services et des Biens comme conseillé ou conformément aux instructions fournies par Go&Grow Farm Solutions B.V. ou aux normes du secteur.
- (c) La responsabilité totale de Go&Grow Farm Solutions B.V. en vertu de l'Accord ou en lien avec celui-ci sera limitée au plafond de l'assurance responsabilité de Go&Grow Farm Solutions B.V..
- (d) Si l'assureur n'effectue pas le paiement en vertu de ladite assurance responsabilité, la responsabilité totale de Go&Grow Farm Solutions B.V. sera limitée à 15 000 EUR.
- (e) Rien à l'Accord n'exclut, ne restreint ou ne limite la responsabilité de l'une ou l'autre des Parties à titre de toute responsabilité ne pouvant être légalement exclue ou limitée en vertu de la loi applicable.
- (f) Au cas où l'Acheteur contracte avec des tiers en lien avec l'Accord, l'Acheteur garantit qu'il imposera le contenu de cette Clause à ce tiers.



14. **INDEMNITÉ** : l'Acheteur défendra, indemnisera et dégagea entièrement de toute responsabilité Go&Grow Farm Solutions B.V. et respectivement son/ses administrateur(s), dirigeants, employés, agents, successeurs et ayants droit à l'égard de toute réclamation de tiers, toute poursuite, tout dommage, toute responsabilité, toute déficience, tout coût, toute perte, toute amende, toute pénalité, tous frais et dépenses juridiques résultant de l'Accord ou en lien avec celui-ci.
- Cette Clause survivra à la résiliation, à l'annulation, à la révocation ou toute autre cessation de l'Accord.



15. **DURÉE ET RÉSILIATION** :
- (a) Sauf résiliation anticipée conformément à ces Conditions générales, l'Accord sera résilié une fois les Biens livrés.
- (b) La durée de l'Accord au titre de l'exécution des Services sera spécifiée dans l'Offre.
- (c) Go&Grow Farm Solutions B.V. est en droit de résilier l'Accord au titre de l'exécution des Services à tout moment et pour toute raison, moyennant un préavis de trois (3) mois.
- (d) L'une ou l'autre des parties peut résilier l'Accord moyennant un préavis écrit à l'autre partie si : (i) cette autre partie commet une violation substantielle de l'Accord (et n'est pas en mesure de remédier à cette violation substantielle (lorsqu'il peut y être remédié) sous dix (10) jours à compter d'un préavis exigeant qu'elle y remédie) ; (ii) cette autre partie devient ou est raisonnablement susceptible de devenir insolvable, est mise en faillite, fait l'objet d'un concordat individuel volontaire, d'une liquidation judiciaire, d'une liquidation volontaire, d'un redressement ou d'un redressement judiciaire, d'une sauvegarde ou, d'un concordat commercial volontaire ou compromet toute dette auprès de créanciers ou voit toute procédure initiée à son encontre devant toute juridiction à laquelle elle est soumise ou voit tout événement se produire devant cette juridiction ayant un effet équivalent ou similaire à tout événement dans cette clause.
- (e) Lors de la résiliation de l'Accord pour toute raison que ce soit, l'Acheteur devra immédiatement payer à Go&Grow Farm Solutions



16. **COÛTS ET DÉPENSES** : chacune des Parties paiera ses propres coûts relatifs à la négociation, la préparation, l'exécution et la réalisation de l'Accord.



17. **DIVERS** : si toute partie de l'Accord s'avère invalide, annulable ou inapplicable pour toute raison, le reste de l'Accord restera valide et applicable.



18. **AVIS** : tous les avis, consentements et approbations en vertu de l'Accord doivent être donnés par écrit à l'adresse courriel de la partie destinataire.



19. **DROIT ET RÉSOLUTION DES LITIGES** : l'Accord et tous les litiges entre les Parties sont régis par le droit néerlandais, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et de toutes les règles de choix de lois prescrivant l'application des Lois de toute autre juridiction. Tout litige survenant en lien avec l'Accord sera tranché conformément aux Règles d'arbitrage de l'Institut néerlandais d'arbitrage (NAI). L'arbitrage aura lieu à Amsterdam, aux Pays-Bas. Chaque Partie y consent et accepte l'autorité et le lieu de ce tribunal arbitral.

B.V. toutes les factures et tous les intérêts impayés en souffrance à Go&Grow Farm Solutions B.V..

(f) La résiliation de l'Accord pour toute raison que ce soit n'affectera pas les droits ou obligations cumulé(e)s avant la résiliation.